Parlement européen
2024-2029

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2024/0051(NLE)

3.2.2025

AMENDEMENT 1

Projet de recommandation
Nikola Minchev
(PE767.911v01-00)

sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre le Canada et l'Union européenne sur le transfert et le traitement de données des dossiers passagers

Projet de décision
(08897/2024 – C10-0125/2024 – 2024/0051(NLE))

Amendement 1
Özlem Demirel

Projet de résolution législative
Paragraphe 1

Projet de résolution législative	*Amendement*
1. ***donne*** son approbation à la conclusion de l'accord;	1. ***refuse de donner*** son approbation à la conclusion de l'accord;

Or. en

Justification

Le nouveau projet d'accord PNR entre l'Union et le Canada, tel que négocié par la Commission, ne respecte pas l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui a déjà invalidé l'accord PNR entre l'UE et le Canada en 2019. En particulier, l'évaluation du nouveau projet d'accord a révélé des insuffisances dans plusieurs domaines clés au regard des normes fixées par la législation de l'Union en matière de protection des données. Le large champ d'application de l'accord en matière de collecte des données, les longues périodes de conservation (toujours de cinq ans dans certains cas), la transparence limitée et l'insuffisance des garanties pour les transferts internationaux de données suscitent d'importantes préoccupations quant à la protection des données. Pour s'aligner pleinement sur la législation de l'Union en matière de protection des données, l'accord devrait intégrer des limitations plus strictes en matière de collecte et de conservation des données, renforcer la transparence et les droits individuels et garantir des mécanismes solides de surveillance et d'obligation de rendre des comptes. En outre, en dépit de ces risques et de ces préoccupations, la Commission n'a pas demandé d'avis du CEPD et n'a présenté le projet au Parlement qu'une fois les négociations achevées, ce qui témoigne d'un manque manifeste de transparence.